



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

au



Cerema

## Comité Technique d'Établissement du 1<sup>er</sup> février 2018

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président du CTE, chers collègues, bonjour.

Après la tempête du dernier trimestre 2017, nous sommes actuellement dans l'œil du cyclone, où le calme peut précéder une nouvelle tempête. Pour l'instant, la CFDT se félicite que la direction générale, certes par intérim, cherche à renouer le dialogue social. Loin de toute opposition systématique et corporatiste, la CFDT répondra « présent », pour la défense des agents, de leurs missions et métiers, de notre établissement et de ses implantations.

Quelques mots sur les deux points à l'ordre du jour de ce comité technique d'établissement.

**Télétravail.** La CFDT se félicite de la mise en place de ce dispositif, malgré certaines dérives locales que nous avons pu constater et nous interviendrons pour défendre les agents concernés. La CFDT tient à saluer le travail des services supports (RH, informatique). Ils ont su faire face à ce surcroît d'activité, pour permettre à leurs collègues de bénéficier de cette avancée (sans pouvoir forcément en profiter eux-mêmes).

**Effectifs.** Les chiffres fournis confirment que l'année 2017 a été catastrophique, avec une perte de 157 ETP, plus que le cumul des trois années précédentes ! Pour le cycle de mobilité de septembre 2018, l'ouverture plus importante des postes Cerema aux collègues de nos ministères est un signal positif, mais qu'il faudra concrétiser.

Même s'il n'est pas à l'ordre du jour, nous souhaitons évoquer le Rapport d'audit stratégique du CGEDD daté de novembre 2016. Nous vous savons gré de nous l'avoir communiqué tout récemment, d'autant plus que nous le réclamions depuis longtemps à Bernard Larrouturou. Dommage qu'il arrive si tard, car certains constats étaient déjà clairs sur les lacunes de notre établissement et de sa gouvernance. A titre d'exemple, la recommandation n°12 : « *Le principe de subsidiarité doit être mis en œuvre dans les délégations de décisions au sein du Cerema* ».

Enfin, la CFDT prend acte du courrier adressé le 19 janvier au CGEDD, par nos deux ministres, Hulot et Mézard. Ils lui confient une nouvelle mission, de 4 mois, orientée sur l'avenir d'un Cerema plus tourné vers les collectivités, avec la prise en compte la création d'une agence nationale de la cohésion des territoires. Nous attendons une plus grande transparence que sur le précédent.

Merci de votre attention.

**Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS**